



RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

IRCC.BidsReceiving-Receptiondessoumissions.IRCC@cic.gc.ca

Attn : Glauco Santos

POUR LES SOUMISSIONS ÉLECTRONIQUES

La boîte de courrier électronique est automatisée pour envoyer une réponse pour chaque message qu'elle reçoit. Si vous ne recevez pas de réponse à votre courriel, veuillez svp contacter l'autorité contractante pour assurer que votre soumission a bien été reçue. Notez bien que c'est la responsabilité du soumissionnaire d'assurer que leurs soumissions soient reçues dans leur intégralité, par Citoyenneté et Immigration Canada, par la date et heure stipulé dans cette demande de proposition.

AVIS IMPORTANT AUX FOURNISSEURS

Le Service électronique d'appels d'offre du gouvernement sur achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres sera la source unique faisant autorité pour les appels d'offres du gouvernement du Canada assujettis aux accords commerciaux ou aux politiques ministérielles qui exigent que les appels d'offres soient annoncés publiquement.

DEMANDE DE PROPOSITION

Proposition à : Citoyenneté et Immigration Canada
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Instructions: See Herein

Instructions : Voir aux présentes
Issuing Office – Bureau de délivrance
Citoyenneté et Immigration Canada
Service de l'approvisionnement et des contrats
70, rue Crémazie
Gatineau (Québec) K1A 1L1

Title – Sujet	
Engagement des écoles secondaires	
Solicitation No. – N° de l'invitation	Date
CIC-156901A	2023-12-22
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 2:00 PM on – le 2024-01-17	Time Zone Fuseau horaire
	EST
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre : <input type="checkbox"/>	
Address Inquiries to: – Adresser toute question à :	
IRCC.BidsReceiving-Receptiondessoumissions.IRCC@cic.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone :	
819 – 664 - 7501	
Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction : Voir aux présentes	
Delivery required – Livraison exigée	
Voir aux présentes	
Vendor/firm Name and address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Facsimile No. – N° de télécopieur	
Telephone No. – N° de téléphone	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur	

(type or print)/ (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	4
1.1 Introduction.....	4
1.2 Sommaire	4
1.2.1 Contrat unique.....	4
1.3 Comptes rendus	5
1.4 Exigences obligatoires.....	5
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	6
2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées.....	6
2.2 Présentation des soumissions	6
2.3 Demandes de renseignements en période de soumission	6
2.4 Lois applicables	7
2.5 Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle	7
2.6 Ancien fonctionnaire	7
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	9
3.1 Instructions pour la préparation des soumissions.....	9
3.2 Clauses du Guide des CCUA.....	10
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	12
4.1 Procédures d'évaluation	12
4.1.1 Évaluation technique	12
4.1.1.1 Critères techniques obligatoires.....	12
4.1.1.2 Critères techniques cotés	14
4.1.2 Évaluation financière	16
4.1.3 Formule dans le barème de prix	16
4.2 Méthode de sélection.....	17
4.2.1 Méthode de sélection – Meilleure note combinée pour le mérite technique et le prix	17
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	18
5.1 Attestations exigées avec la soumission.....	18
5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction ...	18
5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires .	18
5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée	18
5.2.2 Dispositions relatives à l'intégrité – Liste de noms.....	19
5.2.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission	19
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	20
A1. Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat	20
A2. Modalités du contrat.....	20
A3. Conditions générales	20
ANNEXE B – CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES	21
B1. Ordre de priorité des documents.....	21
B2. Clauses de CIC.....	21
B3. Clauses du Guide des CCUA.....	21
B4. Exigences en matière de sécurité	21
B5. Période du contrat.....	21

B6.	Résiliation avec avis de trente (30) jours.....	22
B7.	Attestations / Conformité et renseignements supplémentaires.....	22
B8.	Exigences en matière d'assurance	22
B9.	Énoncé des travaux	22
B10.	Responsables	22
B10.1	Autorité contractante	22
B10.2	Chargé de projet.....	22
B10.3	Responsable technique	23
B11.	Divulgarion proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires (<i>le cas échéant</i>)23	
ANNEXE C – MODALITÉS DE PAIEMENT.....		24
C1.	Base de paiement.....	24
C2.	Mode de paiement	24
C3.	Taxes applicables	24
C4.	Instructions relatives à la facturation	24
C5.	Frais de déplacement et de subsistance	24
ANNEXE D – ÉNONCÉ DES TRAVAUX		26
ANNEXE E – BASE DE PAIEMENT		33
ANNEXE F – RENSEIGNEMENTS SUR LE FOURNISSEUR ET AUTORISATION		35



PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro CIC-156901, datée du 2023-12-12, dont la date de clôture était le 2023-12-12, à 2 :00 PM EST. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

1.1 Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre; et
- Partie 7 Clauses du contrat subséquent: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

1.2 Sommaire

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, par le biais du programme Expérience internationale Canada (EIC), exige un fournisseur capable de promouvoir le programme d'expérience internationale d'EIC via une plateforme en ligne, auprès des élèves du secondaire. Le programme EIC vise à informer les élèves du secondaire sur les possibilités qui s'offrent à eux d'améliorer leur conscience culturelle et civique et sur la valeur et les avantages des expériences internationales. La plateforme en ligne doit être innovante, engageante et interactive tout en conservant la possibilité d'afficher des informations en anglais et en français.

1.2.1 Contrat unique

Le Canada souhaite conclure un contrat pour une solution de plate-forme en ligne, conformément à l'annexe D – Énoncé des travaux, pour une période de (2) deux ans (3) trois mois.



1.3 Comptes rendus

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou par vidéoconférence.

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA) a été mis sur pied par le gouvernement du Canada de manière à offrir aux soumissionnaires canadiens un moyen indépendant de déposer des plaintes liées à l'attribution de contrats de moins de 30,300 \$ pour des biens et de moins de 121,200 \$ pour des services. Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant l'attribution d'un marché inférieur à ces montants, vous pouvez communiquer avec le BOA par courriel à boa.opo@boa-opo.gc.ca, par téléphone au 1-866-734-5169 ou par l'entremise de son site Web, à l'adresse www.opo-boa.gc.ca. Pour de plus amples renseignements sur les services du BOA ou pour déterminer si vos préoccupations relèvent du mandat de l'ombudsman, veuillez consulter le [Règlement concernant l'ombudsman de l'approvisionnement](#) ou le [site Web du BOA](#).

1.4 Exigences obligatoires

Lorsque les mots « doit », « devrait » ou « devra » apparaissent dans la présente DP, on doit considérer cette disposition comme une exigence obligatoire.



PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites sur le site [Web de CIC](#).

Toutes les clauses du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) qui portent sur des instructions particulières ne faisant pas partie des instructions uniformisées identifiées par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans [le Guide des CCUA](#) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document intitulé *Instructions uniformisées de CIC – Biens ou services – Besoins concurrentiels* [CIC-SI-001 \(2016-05-26\)](#) est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être envoyées uniquement à Citoyenneté et Immigration Canada au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la présente invitation à soumissionner.

En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 5 (cinq) jours civils avant la clôture de la demande de soumissions. Toute demande reçue après ce délai pourrait ne pas être répondue.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible l'article numéroté dans la demande de soumissions auquel se rapporte la demande de renseignements. Ils devraient également énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que les représentants du gouvernement du Canada puissent y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou demander au soumissionnaire de le faire, afin d'éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.



2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en/à/au/dans les/à l'Ontario.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle

Citoyenneté et Immigration Canada a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat subséquent appartiendra au Canada, pour les motifs suivants, tel que défini dans la [Politique sur les droits de propriété intellectuelle issus de marchés conclus avec l'État](#) :

- l'objet principal du contrat ou des biens livrables en vertu du contrat est d'obtenir des connaissances et des renseignements qui seront diffusés au public;

2.6 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.



« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui () Non ()**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui () Non ()**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.



PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

Section I : Soumission technique - 1 copie électronique par courriel

Section II : Soumission financière - 1 copie électronique par courriel

Section III : Attestations - 1 copie électronique par courriel

Le Canada demande que les répondants soumettent leur réponse par courriel, en format PDF non protégé (c.-à-d. sans mot de passe). La taille complète des courriels contenant une réponse ne doit pas dépasser 10 Mo. Les courriels dépassant 10 Mo ne seront pas reçus. Si la taille des courriels dépasse 10 Mo, les répondants doivent communiquer avec l'autorité contractante au moins 48 heures avant la date de clôture pour discuter des solutions de rechange.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions;
- b) paginer chacune des pages de la proposition dans le coin inférieur droit.

Conformément à la [Politique sur les marchés du Conseil du Trésor](#) et à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, les ministères et organismes fédéraux doivent tenir compte des critères et des caractéristiques d'accessibilité lorsqu'ils achètent des biens ou des services. Par conséquent, les soumissionnaires sont encouragés à mettre en évidence toutes les caractéristiques et composantes liées à l'accessibilité dans leur proposition pour l'énoncé des travaux (EDT) et doivent :

- (i) démontrer en quoi les biens ou les services proposés par le soumissionnaire satisfont aux exigences en matière d'accessibilité au moment de la livraison; ou
- (ii) décrire comment, aux termes d'un contrat subséquent, le soumissionnaire livrerait ses biens ou ses services d'une manière qui satisfait à l'exigence obligatoire.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.



La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec l'annexe E – Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants dans leur soumission financière en remplissant l'annexe I – Renseignements sur le fournisseur et autorisation, qui doit être intégrée à leur soumission :

1. Leur dénomination sociale;
2. Leur [numéro d'entreprise](#);
3. Le nom de la personne-ressource (y compris son adresse postale, ses numéros de téléphone et télécopieur, et son adresse de courriel) autorisée par le soumissionnaire à communiquer avec le Canada relativement :
 - a) à la soumission;
 - b) à tout contrat subséquent pouvant découler de la soumission.

Les taux proposés ou les prix fermes doivent être en dollars canadiens.

Le prix ferme proposé par le soumissionnaire en réponse à une demande de proposition et pour les contrats subséquents doit comprendre les coûts généraux et administratifs, les coûts indirects et la marge bénéficiaire. Les coûts suivants engagés lors de la prestation des services doivent être inclus : le local pour bureau, l'équipement informatique et les logiciels, le traitement de texte, la préparation des rapports, les services de photocopie, de messagerie, de télécopie et de téléphone, les frais liés aux déplacements locaux et les frais administratifs relatifs aux dépenses liées aux déplacements extérieurs. Le mot « local » utilisé dans la présente fait référence à l'endroit où les travaux seront effectués au Canada, selon les précisions de la demande de proposition et le ou les contrats subséquents.

Les soumissionnaires doivent fournir dans leur soumission financière une ventilation des prix, comme il est précisé à l'annexe E – Base de paiement.

3.2 Clauses du Guide des CCUA

C3011T (2013-11-06) – Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit aucune protection relative à la fluctuation du taux de change. Aucune demande de protection contre la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une disposition en ce sens sera déclarée non recevable.



Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.



PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation technique et financière.
- b) une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les soumissions doivent satisfaire à tous les critères techniques obligatoires indiqués ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire afin de démontrer qu'il satisfait à cette exigence.

Les exigences obligatoires sont évaluées selon le simple principe de la réussite ou de l'échec. Si le soumissionnaire ne satisfait à aucune des exigences obligatoires, la proposition sera déclarée **non recevable et ne sera plus prise en considération**. Il faut absolument traiter les exigences obligatoires dans tout processus d'approvisionnement. Chaque critère technique obligatoire devrait être traité séparément.

Pour chaque résumé de projet déposé, le soumissionnaire devra fournir des dates précises (mois et année) en ce qui concerne l'expérience, ainsi que préciser la durée totale du projet (nombre de mois). Les mois d'expérience indiqués dans le cadre d'un projet pour lequel l'échéancier chevauche celui d'un autre projet cité en référence ne seront comptés qu'une seule fois. Par exemple, si la période d'exécution du projet 1 s'échelonne de juillet 2001 à décembre 2001 et la période d'exécution du projet 2 s'échelonne d'octobre 2001 à janvier 2002, le nombre de mois d'expérience total pour ces deux projets est de sept (7) mois.



N°	Critère technique obligatoire	RESPECTÉ	NON RESPECTÉ	Renvoi à la page de la proposition (n° de page)
CO1	<p>Le soumissionnaire doit avoir réalisé avec succès au moins deux (2) projets qui ont permis de fournir des renseignements par des moyens interactifs au cours des cinq (5) dernières années par le biais d'une plateforme en ligne.</p> <p>Pour démontrer son expérience, le soumissionnaire doit présenter une description de deux (2) projets qu'il a réalisés au cours des cinq (5) dernières années précédant la date de clôture de la demande de soumissions.</p> <p>Les projets pertinents doivent comprendre une description à l'appui des critères suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">1. L'objectif du projet était de fournir de l'information pédagogique aux élèves du secondaire.2. L'un des principaux groupes cibles du projet était les jeunes Canadiens à l'école secondaire.3. Le projet comprend une description de la plateforme en ligne et l'étendue de l'interactivité.			
CO2	<p>Le soumissionnaire doit fournir une adresse URL vers une plateforme ou un site d'essai en ligne existant, disponible en français et en anglais, où les questions du questionnaire en ligne peuvent être affichées pour la durée du contrat, et qui permettra aux élèves de répondre aux questions du questionnaire en faisant des recherches sur le site Web d'EIC.</p>			
CO3	<p>Le soumissionnaire doit fournir une adresse URL vers une plateforme en ligne existante, disponible en français et en anglais, où le contenu du module d'apprentissage peut être affiché pour la durée d'une campagne donnée, un module d'apprentissage par année pour la durée du contrat, et qui permettra aux élèves d'accéder au contenu du module et de répondre aux questions en faisant des recherches sur les sites Web d'EIC ou du gouvernement du Canada, ainsi que sur le contenu d'autres intervenants d'EIC.</p>			
CO4	<p>Le soumissionnaire doit démontrer, à l'aide de l'analytique Web de projets antérieurs, qu'il a la capacité d'atteindre au moins 50 000 interactions pendant la durée du contrat. On définit le principe de la participation comme le fait qu'un étudiant voit une question sur la plateforme et y répond</p>			

N°	Critère technique obligatoire	RESPECTÉ	NON RESPECTÉ	Renvoi à la page de la proposition (n° de page)
CO5	Le soumissionnaire doit démontrer, à l'aide de l'analytique Web de projets antérieurs, qu'il est capable de produire et d'héberger au moins 40 questions distinctes sur la plateforme interactive.			

4.1.1.2 Critères techniques cotés

Chaque soumission technique qui répond aux exigences obligatoires précisées ci-dessus sera évaluée et notée conformément aux critères d'évaluation cotés suivants. Chaque critère technique coté doit être traité séparément.

Pour chaque résumé de projet déposé, le soumissionnaire devra fournir des dates précises (mois et année) en ce qui concerne l'expérience, ainsi que préciser la durée totale du projet (nombre de mois). Les mois d'expérience indiqués dans le cadre d'un projet pour lequel l'échéancier chevauche celui d'un autre projet cité en référence ne seront comptés qu'une seule fois. Par exemple, si la période d'exécution du projet 1 s'échelonne de juillet 2001 à décembre 2001 et la période d'exécution du projet 2 s'échelonne d'octobre 2001 à janvier 2002, le nombre de mois d'expérience total pour ces deux projets est de sept (7) mois.

N°	Description	Méthode de notation	Maximum de points	Renvoi à la proposition
CC1	Le soumissionnaire devrait démontrer, à l'aide de l'analytique Web de projets antérieurs, qu'il est capable d'atteindre une cible minimale de plus de 50 000 interactions pendant la durée du contrat. On définit le principe de la participation comme le fait qu'un étudiant voit une question sur la plateforme et y répond	Points par nombre d'interactions : 2 points = 50 001 à 75 000 3 points = 75 001 à 100 000 4 points = 100 001 à 125 000 5 points = >125 000	5	
CC2	Le soumissionnaire devrait démontrer, à l'aide de l'analytique Web de projets antérieurs, qu'il est capable de produire et d'héberger des questions sur la plateforme interactive.	Points pour la capacité d'héberger sur une plateforme interactive par nombre de questions : 3 points = de 41 à 60 questions 4 points = de 61 à 70 questions 5 points = >70 questions	5	

N°	Description	Méthode de notation	Maximum de points	Renvoi à la proposition
C3	Le soumissionnaire devrait démontrer sa capacité de produire et d'héberger des modules d'apprentissage sur la plateforme interactive.	Un maximum de 6 points peut être attribué pour la description du module d'apprentissage en fonction des facteurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> - 2 points – Les élèves doivent interagir avec le module et répondre à des questions qui nécessitent des recherches. - 2 points – Les élèves peuvent faire des recherches sur les sites Web d'EIC, d'IRCC, du gouvernement du Canada et des intervenants d'EIC pour se renseigner sur le programme sans avoir à quitter la plateforme proposée. - 2 points – L'interface utilisateur est attrayante pour les jeunes, ce qui inclut des facteurs tels que l'équilibre entre des visuels authentiques appuyés par des informations claires. 	6	
CC4	Le soumissionnaire devrait présenter des rapports indiquant qu'il a établi des relations avec les écoles secondaires dans les provinces et territoires du Canada pour s'assurer qu'EIC obtient les niveaux d'exposition et de mobilisation ciblés chez les élèves du secondaire. Les relations avec les écoles secondaires doivent démontrer que la plateforme (et donc les étudiants qui répondent activement aux questions et qui donnent des réponses) est utilisée directement dans les écoles à travers le Canada	Points selon le nombre de provinces et territoires (PT) du Canada inclus dans la portée de la mobilisation des écoles secondaires : <ul style="list-style-type: none"> - 0 point = 0 PT - 1 point = 1 à 3 PT - 2 points = 4 à 6 PT - 3 points = 7 à 12 PT - 4 points = 13 PT 	4	

N°	Description	Méthode de notation	Maximum de points	Renvoi à la proposition
CC5	Le soumissionnaire devrait fournir une adresse URL du système qui démontre la capacité de fournir des renseignements sur le programme EIC et IRCC, le gouvernement du Canada et les intervenants approuvés d'IEC au moyen d'une plateforme interactive pour l'utilisateur. L'utilisateur doit être en mesure d'exécuter des fonctions pour en apprendre davantage sur EIC et IRCC, le gouvernement du Canada et les intervenants approuvés d'EIC. Exemples de fonctions : les utilisateurs répondent à des questions, recherchent des renseignements ou sont invités à se renseigner sur EIC et IRCC, le gouvernement du Canada et les intervenants approuvés d'EIC.	Un maximum de 9 points peut être attribué pour la description de l'interactivité en fonction des facteurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> - 3 points – On demande aux élèves de répondre à des questions qui nécessitent des recherches. - 3 points – Les élèves peuvent faire des recherches sur les sites Web d'EIC et d'IRCC, du gouvernement du Canada et des intervenants approuvés d'EIC pour se renseigner sur le programme sans avoir à quitter la plateforme proposée. - 3 points – L'interface utilisateur est attrayante pour les jeunes, ce qui inclut des facteurs tels que l'équilibre entre des visuels authentiques appuyés par des informations claires. 	9	
TOTAL DES POINTS			_____	/29

4.1.2 Évaluation financière

Seules les propositions techniques jugées recevables feront l'objet d'une évaluation financière.

Le prix des soumissions sera évalué en dollars canadiens, les taxes applicables non comprise.

Aux fins de l'évaluation des soumissions, la base de paiement, annexe "E", sera utilisée. Le soumissionnaire doit fournir un prix ferme tout compris pour la plate-forme en ligne hébergée sur le web ainsi que la création associée de questions et réponses interactives et modules d'apprentissage en ligne conformément à l'annexe "D" de l'énoncé des travaux.

Le « PRIX TOTAL ÉVALUÉ » à l'annexe E, Base de paiement, taxes en sus, sera utilisé pour établir la note de l'évaluation financière.

4.1.3 Formule dans le barème de prix

Si le barème de prix fourni aux soumissionnaires comprend une formule, le Canada peut entrer les prix fournis par les soumissionnaires dans un nouveau tableau, si le Canada estime que la formule ne fonctionne plus correctement selon la version fournie par le soumissionnaire.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection – Meilleure note combinée pour le mérite technique et le prix

4.2.1.2 Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

- a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
- b) respecter tous les critères obligatoires;

4.2.1.3 Les soumissions qui ne répondent pas aux points « a » ou « b » seront déclarées non recevables.

4.2.1.4 La sélection sera faite en fonction de la meilleure note combinée pour le mérite technique et le prix. Une proportion de 70 % sera accordée au mérite technique et une proportion de 30 % sera accordée au prix.

4.2.1.5 Pour établir la note du mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera déterminée comme suit : nombre total de points obtenus/nombre maximum de points possible, multiplié par 70 %.

4.2.1.6 Pour déterminer la note relative au prix, la note de chaque soumission recevable sera calculée au prorata par rapport au prix évalué le plus bas, multiplié par 30 %.

4.2.1.7 Pour chaque soumission recevable, les notes attribuées au mérite technique et au prix seront additionnées afin d'obtenir la note combinée.

4.2.1.8 Le contrat ne sera pas nécessairement attribué au soumissionnaire dont la soumission recevable présente la note la plus élevée sur le plan technique ou présente le prix le plus bas. La soumission recevable qui obtiendra la meilleure note combinée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 70/30 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000 \$ (45).

Méthode de sélection – Meilleure note combinée pour le mérite technique (70 %) et le prix (30 %)

		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale		115/135	89/135	92/135
Évaluation du prix de la soumission		55 000 \$	50 000 \$	45 000 \$
Calculs	Note pour le mérite technique	$115/135 \times 70 = 59.62$	$89/135 \times 70 = 46.15$	$92/135 \times 70 = 47.70$
	Note pour le prix	$45/55 \times 30 = 24.55$	$45/50 \times 30 = 24.55$	$45/45 \times 30 = 30.00$
Note combinée		83.84	70.7	77.7
Évaluation globale		1 ^{er}	3 ^e	2 ^e



PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.



5.2.2 Dispositions relatives à l'intégrité – Liste de noms

Conformément aux Dispositions relatives à l'intégrité des Instructions générales, tous les soumissionnaires doivent fournir une liste de noms dûment remplie dans le formulaire de vérification de l'intégrité se trouvant sur le site [Web du régime d'intégrité](#), afin que leur proposition soit prise en compte dans le cadre du processus d'approvisionnement.

5.2.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site [Web d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.



PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

ANNEXE A – CONDITIONS GÉNÉRALES

Les clauses et les conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

A1. Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et dans le Manuel des modalités et des conditions contractuelles de Citoyenneté et Immigration Canada.

A1.1 Une version électronique du [Guide des CCUA](#) est accessible sur le site Web Achats.

A1.2 Une version électronique du Manuel des modalités et des conditions contractuelles de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) est accessible sur le site [Web de CIC](#).

A2 Modalités du contrat

A2.1 Les instructions, clauses et conditions générales identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont incorporées par renvoi dans le présent contrat et en font partie intégrante, comme si elles y étaient formellement reproduites, sous réserve des autres conditions contenues dans la présente.

A3. Conditions générales

A3.1 Le document [CIC-GC-001 \(2020-12-02\)](#), Conditions générales – Marchés de biens et de services de complexité moyenne ou élevée, s'applique au présent contrat et en fait partie intégrante.



ANNEXE B – CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

B1. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte.

- a) Les articles de la convention;
- b) Annexe B – Conditions supplémentaires;
- c) Annexe A – Conditions générales;
- d) Annexe C – Modalités de paiement;
- e) Annexe D – Énoncé des travaux;
- f) Annexe E – Base de paiement;
- g) Annexe F – Renseignements sur le fournisseur et autorisation;
- h) La proposition de l'entrepreneur datée du _____ (à déterminer).

B2. Clauses de CIC

Les modalités et conditions de Citoyenneté et Immigration Canada qui suivent sont incorporées par renvoi et font partie intégrante du présent contrat.

N°	Date	Titre
CIC-SC-002 (2015-02-16)		Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle (PI) sur les renseignements originaux
CIC-SC-003 (2015-02-16)		Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle (PI) sur les renseignements originaux – droit d'auteur

B3. Clauses du Guide des CCUA

Les clauses suivantes du Guide des CCUA sont incorporées par renvoi et font partie intégrante du présent contrat.

N°	Date	Titre
A9117C	2007-11-30	T1204 – Demande directe du ministère client
A9116C	2007-11-30	T1204 – Information à transmettre par l'entrepreneur
C0705C	2010-01-11	Vérification discrétionnaire des comptes

B4. Exigences en matière de sécurité

Il n'y a aucune exigence en matière de sécurité associée au présent besoin.

B5. Période du contrat

La période du contrat s'étend de la date de l'attribution au 31 mars 2026



B6. Résiliation avec avis de trente (30) jours

1. Le Canada se réserve le droit de résilier à n'importe quel moment le contrat, en tout ou en partie, en donnant par écrit un avis de trente (30) jours civils à l'entrepreneur.
2. En cas de résiliation, le Canada paiera uniquement les coûts engagés pour les services rendus et acceptés par le Canada avant la date de la résiliation. Malgré toute autre disposition du contrat, aucun autre coût résultant de la résiliation ne sera payé à l'entrepreneur.

B7. Attestations / Conformité et renseignements supplémentaires

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

B8. Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

B9. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe D.

B10. Responsables

B10.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

<L'autorité contractante pour le contrat doit être désignée lors de l'attribution du contrat.>

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux qui dépassent la portée du contrat ou qui n'y sont pas prévus, à la suite de demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

B10.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

<Le chargé de projet pour le contrat doit être désigné lors de l'attribution du contrat.>



Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci n'a pas le pouvoir d'autoriser des changements concernant la portée des travaux. Les changements de cet ordre peuvent uniquement être effectués au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

B10.3 Responsable technique

<Le responsable technique pour le contrat doit être désigné lors de l'attribution du contrat.>

Le responsable technique est chargé de fournir des conseils sur les exigences techniques et les livrables.

B11. Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires (le cas échéant)

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.



ANNEXE C – MODALITÉS DE PAIEMENT

C1. Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme de _____ \$, comme il est précisé à l'annexe E, Base de Paiement. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou toute interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

C2. Mode de paiement

Le Canada paiera l'entrepreneur sur une base mensuelle pour les travaux exécutés au cours du mois visé par la facture, conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

C3. Taxes applicables

Les taxes applicables ne sont pas comprises dans les montants indiqués dans la base de paiement. Les taxes applicables, qui sont évaluées à _____ \$ (**à déterminer au moment de l'attribution du contrat**), sont comprises dans le montant total du contrat. Dans la mesure où elles s'appliquent, les taxes doivent être indiquées séparément dans toutes les factures et demandes d'acompte et seront acquittées par le Canada. L'entrepreneur accepte de remettre aux autorités fiscales appropriées les sommes acquittées ou exigibles au titre de taxes applicables.

C4. Instructions relatives à la facturation

Chaque facture doit être appuyée par :

- a) Une liste des travaux réalisés
- b) Une copie du rapport mensuel sur l'état d'avancement des travaux.

Les factures doivent être distribuées ainsi :

- a) L'original et une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse indiquée à la page 1 du contrat pour certification et paiement.

C5. Frais de déplacement et de subsistance

Le Canada n'accepte aucuns frais de déplacement et de subsistance pour :



les travaux réalisés à l'intérieur de la région de la capitale nationale (RCN). La RCN est définie dans la [Loi sur la capitale nationale](#), L.R. 1985, ch. N-4 1985, art. 2, laquelle peut être consultée sur le site Web du ministère de la Justice;
tout déplacement entre l'établissement de l'entrepreneur et la RCN;
toute réinstallation de personnel exigée pour répondre aux conditions du contrat.

Ces frais sont inclus dans le prix ferme pour les honoraires professionnels précisés ci-dessus.



ANNEXE D – ÉNONCÉ DES TRAVAUX

D1. Titre

Fournir des renseignements sur Expérience internationale Canada aux élèves du secondaire

D2. Objectif

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), par l'entremise du programme Expérience internationale Canada (EIC), met en œuvre une stratégie visant à informer et à éduquer les élèves du secondaire sur les possibilités d'expériences de travail et de voyage à l'étranger dans le cadre de la stratégie de mobilisation du secteur de l'enseignement d'EIC. Cette stratégie comprend une sensibilisation accrue des élèves aux différentes cultures autres que la leur, ce qui permet d'inculquer une appréciation et une compréhension de la culture et de la citoyenneté canadienne.

EIC est à la recherche d'un entrepreneur qui lui permettra d'entrer en contact avec les élèves des écoles secondaires partout au Canada par le biais d'une plateforme en ligne, dans un cadre novateur, attrayant et interactif, où les élèves chercheraient des renseignements sur le programme au moyen de modules d'apprentissage en ligne et de questions exploratoires. La plateforme doit être accessible en français et en anglais pour fournir des renseignements sur le programme, ses liens avec des expériences interculturelles enrichissantes, accroître la sensibilisation personnelle, culturelle et civique, ainsi que la valeur et les avantages des expériences internationales sur le marché du travail à un moment où les jeunes planifient leurs prochaines étapes après l'école secondaire.

Cette initiative vise à fournir des modules d'apprentissage et des questions et réponses en ligne aux élèves du secondaire dans le contenu des cours, comme (entre autres) des cours de perfectionnement professionnel ou d'éducation civique dans les classes du secondaire partout au Canada. L'objectif de cette initiative est de renseigner les élèves du secondaire sur les possibilités d'expérience internationale et de les encourager, dès le début, à envisager de partir à l'étranger pour acquérir des aptitudes et des compétences personnelles et professionnelles, notamment une meilleure connaissance et appréciation des cultures autres que la leur.

D3. Contexte

Créé dans le cadre d'un échange culturel, EIC appuie les intérêts culturels et économiques du Canada en facilitant la conclusion d'accords bilatéraux et réciproques qui proposent des possibilités de travail et de voyage aux jeunes Canadiens et étrangers âgés de 18 à 35 ans.

Le programme offre aux jeunes l'occasion d'élargir leur vision du monde et de la place qu'ils y occupent grâce à une expérience internationale de travail et de voyage, et il aide à constituer une main-d'œuvre mondiale concurrentielle qui contribue à la réussite économique du Canada et favorise une sensibilisation culturelle et une inclusion accrues. Le programme EIC favorise en outre les liens interpersonnels et renforce les relations entre le Canada et ses pays partenaires.

Dans le cadre de ses efforts visant à faire connaître EIC aux Canadiens, une stratégie de mobilisation des intervenants, qui cible notamment les réseaux universitaires, a été mise en œuvre. À la suite de cette mobilisation, des discussions avec des intervenants du secteur de l'enseignement ont permis de constater une lacune particulière, à savoir qu'il n'y a pas



suffisamment d'information concernant les avantages du travail et des voyages à l'étranger transmise aux jeunes Canadiens du secondaire âge dès leur plus jeune afin qu'ils puissent commencer à planifier des expériences internationales à s'y préparer. À cet égard, les jeunes peuvent également tirer profit de l'apprentissage des droits, privilèges et responsabilités de leur propre citoyenneté et de sa relation avec une compréhension plus large des cultures différentes de la leur.

Comme EIC vise un changement culturel où les expériences internationales sont davantage ancrées dans la mentalité canadienne, il sera essentiel de fournir des renseignements précis sur les options et les possibilités aux jeunes Canadiens pour les encourager à planifier des expériences professionnelles à l'étranger et à s'y préparer. En même temps, le fait de fournir des renseignements à ce groupe d'âge pourrait également inciter les parents/tuteurs à chercher des renseignements précis et actuels sur les façons de tirer parti des expériences à l'étranger.

Cette initiative et les connaissances qui en découlent visent à soutenir les engagements pris dans le cadre du mandat d'EIC pour favoriser le développement personnel et professionnel et l'employabilité des participants canadiens. Le projet fournira des renseignements et des paramètres essentiels pour éclairer la conception future du site Web, l'orientation du programme, les décisions stratégiques et les prochaines étapes en vue de combler les lacunes en matière de connaissances et d'information dans ce groupe d'âge pour EIC.

D4. Tâches

L'entrepreneur aidera EIC à créer du contenu pour jusqu'à 40 questions et réponses, ainsi que deux cours d'apprentissage en ligne pour deux sujets distincts, dans chaque langue officielle, qui sont conçus pour inciter les élèves du secondaire à en apprendre davantage sur EIC, et plus généralement à travailler et à voyager à l'étranger.

Les questions et les réponses apparaîtront régulièrement sur la plateforme en ligne de l'entrepreneur pendant toute la durée du contrat. Les cours d'apprentissage en ligne seront des modules distincts et autonomes en dehors des 40 questions et réponses, et seront basés sur des sujets qui seront déterminés en collaboration avec l'entrepreneur et le responsable du projet.

Afin de joindre un large éventail d'élèves à l'échelle du pays, le contenu doit être hébergé sur le site Web ou la plateforme en ligne de l'entrepreneur, et les élèves utilisant la plateforme chercheront de l'information en faisant des recherches sur les pages des sites Web d'EIC, des intervenants d'EIC et d'IRCC et d'autres sites Web du gouvernement du Canada. Les paramètres d'utilisation feront l'objet d'un suivi et des rapports réguliers seront produits.

D4.1 Dans l'ensemble

EIC recherche un niveau élevé de participation de la part de l'entrepreneur à ce projet, et sa participation à chaque tâche du projet est requise. L'entrepreneur doit travailler en étroite collaboration avec l'équipe d'EIC à mesure que le projet évolue, et s'assurer de fournir des paramètres et des rapports du site Web présentant l'utilisation du contenu d'EIC. L'entrepreneur doit également veiller à ce que les ressources nécessaires de l'équipe soient disponibles pour les consultations et les réunions. Tout le matériel conçu pour ce projet par l'entrepreneur, y compris les questions, les données brutes et les rapports, appartient au gouvernement du Canada.



D4.2 Lancement du projet

L'entrepreneur doit participer à une réunion avec le chargé de projet pour lancer le projet. Cette réunion peut se tenir en mode virtuel. Cette réunion aura pour objectifs d'examiner la proposition, le plan de travail et la méthodologie de l'entrepreneur et de discuter des travaux à entreprendre et des contraintes possibles de l'évaluation des répercussions.

D4.3 Élaboration de questions et réponses à utiliser sur une plateforme en ligne

L'entrepreneur travaillera avec le chargé de projet pour élaborer jusqu'à 40 questions et réponses liés à Expérience internationale Canada dans chaque langue officielle, qui seront utilisés sur le site Web de l'entrepreneur. L'entrepreneur peut examiner et analyser le site Web actuel d'EIC, d'autres sites Web connexes du gouvernement du Canada (p. ex. voyage.gc.ca), les sites Web appropriés des intervenants et la documentation qui l'accompagne afin d'aider à l'élaboration des questions. Les questions et les documents de cours élaborés dans le cadre de ce contrat seront traduits par le chargé de projet.

D4.4 Élaboration de cours d'apprentissage en ligne

L'entrepreneur collaborera avec le responsable du projet pour élaborer des cours autonomes liés à Expérience internationale Canada pour deux domaines dans chaque langue officielle, qui seront utilisés sur le site Web de l'entrepreneur. Ces cours devraient comporter au maximum 150 questions par module/sujet afin d'encourager les élèves du secondaire à se renseigner et à répondre à des questions sur chaque sujet pour vérifier les connaissances acquises.

L'entrepreneur peut examiner et analyser le site web existant d'EIC ainsi que la documentation d'EIC disponible sur les domaines thématiques afin de déterminer la meilleure adéquation pour un cours/module. Les questions et les réponses qui composent chaque cours développé dans le cadre de ce contrat seront traduites par le responsable du projet.

Dans le cadre de l'élaboration du cours, l'entrepreneur fournira un outil d'enquête préalable et postérieure pour aider à mesurer la connaissance du contenu du cours par les étudiants avant et après avoir terminé le cours. Le contractant finalisera les questions à utiliser avec le responsable du projet. Les résultats de l'enquête préalable et de l'enquête postérieure seront fournis sous forme de résumé au responsable du projet.

D4.5 Hébergement des questions d'EIC ainsi que les cours et le contenu en ligne

Une fois que les questions et réponses et les cours en ligne auront été préparés, l'entrepreneur hébergera les questions et les modules de cours d'EIC sur son site Web/sa plateforme en ligne. Il est prévu que des questions en ligne apparaissent au hasard, soient lancées ou soient présentées dans le cadre d'un volet pédagogique particulier aux élèves du secondaire qui sont inscrits et qui utilisent le site Web ou la plateforme. Il est aussi prévu que des modules de cours en ligne soient lancés ou présentés dans le cadre d'une campagne de sensibilisation particulière pendant un certain temps pour les élèves du secondaire qui sont inscrits et qui utilisent le site Web ou la plateforme. Les questions d'EIC seront accessibles pendant toute la durée de l'entente, avec une exposition d'au moins 50 000 interactions. Les modules de cours d'EIC seront accessibles pour une période de campagne déterminée et convenue. L'entrepreneur fournira également une assistance aux écoles sur les questions techniques liées à l'utilisation du contenu EIC.



Pour veiller à ce qu'EIC joigne le plus grand nombre possible d'élèves du secondaire dans les provinces et territoires, l'entrepreneur devrait avoir établi des relations avec les écoles secondaires des provinces et territoires canadiens.

D4.6 Production de rapports sur l'utilisation du contenu Web

L'entrepreneur fournira au chargé de projet des rapports réguliers qui comprennent notamment :

- le nombre de questions auxquelles on a répondu;
- le nombre de fois que les cours sont utilisés ou terminés pendant la campagne pour chaque module;
- le nombre de pages Web consultées;
- le pourcentage de questions auxquelles on a répondu correctement;
- la portée des écoles jointes (dans l'ensemble et par province ou territoire);
- le nombre d'élèves uniques joints.

D5. Produits livrables

Produit livrable 1 : Élaboration des questions

Après avoir examiné le contenu d'EIC et du site Web actuel, l'entrepreneur travaillera avec EIC pour produire jusqu'à 40 questions à utiliser sur la plateforme en ligne. Il pourrait être nécessaire de modifier les questions et le contenu à mesure que les renseignements seront mis à jour.

Produit livrable 2 : Réponses aux questions liées à EIC sur la plateforme en ligne

L'entrepreneur hébergera les questions sur sa plateforme en ligne. Les questions seront mises à la disposition des élèves des écoles secondaires partout au pays. Il pourrait être nécessaire de modifier les liens du site Web mentionnés dans les questions.

Produit livrable 3 : Élaboration de (2) deux cours en ligne

Après avoir examiné le contenu d'EIC et du site Web actuel, l'entrepreneur travaillera avec EIC pour produire un contenu d'apprentissage pour les modules de cours en ligne qui sera utilisé sur la plateforme en ligne pendant une période de campagne déterminée. Il pourrait être nécessaire de modifier les questions et le contenu à mesure que les renseignements seront mis à jour.

Produit livrable 4 : Hébergement des modules de cours liés à EIC sur la plateforme en ligne

L'entrepreneur hébergera les modules de cours en ligne sur sa plateforme en ligne. Les cours seront offerts aux élèves des écoles secondaires de tout le pays pour une période déterminée d'un module de cours par année du contrat. Il pourrait être nécessaire de modifier les liens du site Web mentionnés dans les questions.



Produit livrable 5 : Affichage d'une identité visuelle supplémentaire sur le site Web/la plateforme en ligne de l'entrepreneur

L'entrepreneur veillera à ce que l'identité visuelle d'EIC ou d'IRCC soit affichée sur le site Web/la plateforme en ligne chaque fois que ses questions seront visibles pour les élèves.

Produit livrable 6 : Présentation de rapports réguliers sur les statistiques d'utilisation du contenu Web

L'entrepreneur présentera des rapports réguliers sur l'utilisation du contenu Web d'EIC au moins une fois par trimestre.

Produit livrable 7 : Accessibilité

Tous les produits livrables doivent être conçus de manière à ce que l'accès ne soit pas entravé par le sexe, la race, le statut socioéconomique, la situation de handicap ou l'emplacement géographique. Le contenu élaboré doit respecter les normes sur l'accessibilité du Conseil du Trésor (Règles pour l'accessibilité aux contenus Web 2.0 – niveau AA) et être accessible à un plus large éventail de personnes en situation de handicap, y compris les personnes aveugles et à vision réduite, les personnes sourdes et ayant une perte de l'ouïe, les personnes ayant des troubles d'apprentissage, ayant des limitations cognitives, une mobilité réduite, un trouble de la parole ou des problèmes de photosensibilité, ou une combinaison de ceux-ci. Les autres obstacles feront l'objet de discussions avec l'entrepreneur, s'il y a lieu.



Échéancier connexe

Produit livrable	Échéancier connexe
Élaborer des questions en collaboration avec le programme	Terminer les questions dans les 4 semaines suivant l'attribution du marché
Héberger les questions	Une fois terminées, les questions sont affichées en anglais et en français sur le site Web dans les deux semaines suivant, et doivent demeurer affichées tout au long des années scolaires 2023-2024 et 2024-2026, jusqu'à la fin du contrat
Élaborer (2) deux cours en ligne en collaboration avec le programme	Achèvement du premier module de cours en ligne d'ici mars 2024; le cours subséquent sera produit en 2025. Le moment de la diffusion et le sujet seront abordés avec EIC et l'entrepreneur.
Héberger les cours en ligne	Une fois terminés, les cours sont affichés en français et en anglais sur le site Web dans les deux semaines suivant, et ils doivent demeurer affichés une fois par année pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2026, jusqu'à la fin du contrat
Afficher l'identité visuelle d'EIC	L'équipe d'EIC fournira l'identité visuelle d'EIC ou d'IRCC qui figurera sur les pages en même temps que les questions d'EIC.
Rapports	Au moins une fois par trimestre. Les statistiques précises incluront celles décrites à la section 4.5 et toutes les statistiques supplémentaires disponibles et convenues par l'équipe d'EIC et l'entrepreneur.

D6. Production de rapports

Tel qu'il est indiqué ci-dessus, l'entrepreneur présentera des rapports réguliers sur l'utilisation du contenu Web d'EIC au moins une fois par trimestre.

D7. Limites et contraintes

Le Ministère ne fournira pas d'espace de travail pour ce projet.

Le Ministère ne remboursera pas à l'entrepreneur les frais d'Internet ou d'interurbain. Ces coûts sont assumés par l'entrepreneur.

Les limites et contraintes suivantes doivent être prises en compte par le soumissionnaire pour l'initiative proposée :

- Capacité d'héberger les cours et les questions d'EIC dans un environnement en ligne en anglais et en français.
- Capacité de tirer parti des réseaux d'écoles secondaires dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada.
- Capacité de produire les rapports requis dans les délais prévus afin de permettre à l'équipe d'EIC de rendre compte à l'interne des progrès de la mobilisation.



D8. Langues officielles

L'entrepreneur doit fournir les services requis dans l'une ou l'autre des deux langues officielles (français ou anglais).

D9. Déplacements

Le gouvernement du Canada ne remboursera pas de frais de déplacement dans le cadre de ce contrat. Tous les frais de déplacement seront assumés par l'entrepreneur; toutefois, aucun déplacement ne devrait être nécessaire.

D10. Disponibilité du personnel

L'entrepreneur atteste que lui-même, ses employés et ses sous-traitants seront prêts à commencer l'exécution des travaux à compter de la date d'attribution du contrat et qu'ils resteront disponibles pour exécuter les travaux conformément aux exigences contractuelles.

D11. Diversité

IRCC est résolu à être plus inclusif pour tous et à favoriser une culture du travail équitable qui accorde une grande importance à la diversité et qui crée un environnement accueillant et gratifiant pour tous. Nous encourageons les entreprises qui travaillent avec nous à refléter ces valeurs. Pour en savoir plus, veuillez consulter la page Web suivante : [Diversité et équité en matière d'emploi - Canada.ca](#)

ANNEXE E – BASE DE PAIEMENT

Durant la période du contrat, l'entrepreneur sera payé tel qu'il est précisé ci-dessous pour les travaux exécutés en vertu du contrat.

Tous les livrables sont franco à bord (FAB) destination, droits de douane canadiens compris et les taxes applicables sont en sus.

Aux fins de l'évaluation des soumissions et de la sélection de l'entrepreneur ou des entrepreneurs seulement, le prix évalué d'une soumission sera déterminé conformément à l'annexe E – Base de paiement.

Le soumissionnaire doit remplir ce barème de prix et l'inclure dans sa soumission financière. Le soumissionnaire doit uniquement remplir les sections requises dans le tableau de prix ci-dessous; il ne doit effectuer aucune autre modification ou substitution. Si cette directive n'est pas respectée, la réponse du soumissionnaire sera jugée non conforme et sera éliminée du processus concurrentiel.

L'entrepreneur sera payé les taux tout compris suivants pour les travaux effectués conformément à l'annexe "D" de l'énoncé des travaux. Les tarifs doivent inclure toutes les dépenses nécessaires pour créer, publier et héberger les questions interactives et cours en ligne, publié l'identité visuelle d'EIC ou d'IRCC et l'assistance aux écoles sur les questions techniques liées à l'utilisation du contenu EIC.

TABLEAU A - DURÉE DU CONTRAT A partir de l'attribution du contrat - 31 mars 2026	
Catégorie	Prix ferme
Prix forfaitaire pour un maximum de 40 questions interactives hébergées en ligne	A fournir par le soumissionnaire
Prix mensuel forfaitaire pour héberger jusqu'à 40 questions interactives en ligne	A fournir par le soumissionnaire
Prix forfaitaire pour le développement d'un cours en ligne - Premier domaine	A fournir par le soumissionnaire
Prix mensuel forfaitaire pour l'hébergement d'un cours en ligne, premier thème, pour l'année académique 2023-2024.	A fournir par le soumissionnaire
Prix forfaitaire pour l'élaboration d'un cours en ligne - Deuxième domaine	A fournir par le soumissionnaire



Prix mensuel forfaitaire pour l'hébergement d'un cours en ligne, deuxième thème, pour l'année académique 2024-2026 (jusqu'à la fin du contrat).	A fournir par le soumissionnaire
a) PRIX TOTAL ÉVALUÉ	A fournir par le soumissionnaire
b) Taxes (spécifier)	A fournir par le soumissionnaire
c) Total (a + b)	A fournir par le soumissionnaire



ANNEXE F – RENSEIGNEMENTS SUR LE FOURNISSEUR ET AUTORISATION

Nom et adresse du fournisseur

Statut juridique (constitué en personne morale, enregistré, etc.)

- Individuelle (propriétaire unique)
 Entreprise privée
 Coentreprise incorporée ou Entité corporative
 Autre (spécifier):

Numéro d'inscription aux fins de la TPS/TVH et numéro d'entreprise (Agence du revenu du Canada)

Nom et titre de la personne qui a l'autorisation de signer au nom du fournisseur

Nom en caractère d'imprimerie _____ Titre _____

Signature _____ Date _____

Point de contact central

Le fournisseur a désigné la personne suivante à titre de point de contact central pour toutes les questions portant sur la proposition de contrat, y compris la communication de tous les renseignements demandés :

Nom et titre _____

Téléphone _____ Télécopieur _____

Courriel _____

Chaque proposition doit être accompagnée d'une copie de la présente page dûment remplie et signée.